

retrouvez-nous

www.valence-romans-tourisme.com



VALENCE

OFFICE DE TOURISME

11, boulevard Bancel, 26000 Valence
T. +33 (0)4 75 44 90 40

ROMANS

OFFICE DE TOURISME

34, place Jean Jaurès, 26100 Romans-sur-Isère
T. +33 (0)4 75 02 28 72

CHABEUIL

OFFICE DE TOURISME

8, faubourg de l'Hôpital, 26120 Chabeuil
T. +33 (0)4 75 59 28 67

Association
Les canaux de Valence



Cette brochure a été réalisée en collaboration avec l'association
« Les canaux de Valence : Biodiversité au fil de l'eau »

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

DRÔME
C'EST MA NATURE



Ne pas jeter sur la voie publique / © Cyril Crespeau / © Dominique Guillot / Impression : Impressions Modernes



B - Parc des Trinitaires

L'origine de l'eau

Canal du Thon, canal de la Grande Marquise, ces noms évocateurs vous invitent au voyage le long de ce réseau de plus de 17 km à ciel ouvert. Vous pourrez y observer un monde animal et végétal exceptionnel, en plein cœur de ville. Richesse à préserver, les canaux représentent une part originale du patrimoine écologique et historique de notre cité. Merci de les respecter.

Les eaux pluviales du Vercors et de la plaine de Valence, infiltrées, y finissent leur cheminement ; bloquées par des couches imperméables sous-jacentes, elles ressortent ici, donnant des zones humides et de nombreuses sources dont l'eau alimente les canaux. Aujourd'hui, une vingtaine de kilomètres de canaux s'écoulent en souterrain. L'eau arrive à Valence à 14° et la température reste constante ce qui en fait le 1^{er} îlot de fraîcheur de Valence.

Les usages de l'eau au cours du temps

Des textes du Moyen-Âge témoignent de l'intérêt porté aux canaux et à leurs aménagements depuis fort longtemps. Les bénéfiques des eaux sont alors partagés entre l'évêque et les abbés de Valence qui utilisent la force motrice de l'eau pour entraîner les roues de leurs moulins.

Deux grands moulins, à blé puis à huile, sont regroupés vers la porte Saurière sur le canal des Moulins. Ils donneront également leur nom à une tour des remparts de la ville, la tour dite des Moulins construite au 14^e siècle. Au 19^e siècle, différents usiniers s'installent sur d'autres canaux, notamment sur le canal de la Fabrique et utilisent l'eau pour entraîner des foulons, des forges ou encore un moulinage de soie.

Le canal des Malcontents permet aussi l'installation de roues hydrauliques et le développement de petites entreprises variées (une scierie à marbre, une usine de baryte puis de munitions et de métaux). Aujourd'hui, aucun moulin ou petit bâtiment industriel n'a subsisté sur les voies d'eau s'écoulant à l'air libre. Cette utilisation industrielle et agricole du canal est complétée par d'anciens lavoirs. Leurs vestiges toujours visibles sur la branche nord témoignent d'un usage domestique important.

Aujourd'hui, les berges permettent d'observer les innombrables dérivations, écluses et vannes qui ponctuent ces ruisseaux. Ces installations témoignent du système d'irrigation complexe mis en place pour alimenter les vergers et les cultures maraichères qui caractérisaient ces quartiers par le passé.

Calopteryx virgo mâle



DÉCOUVREZ LES CANAUX AUTREMENT

EN VISITE GUIDÉE !

avec le service Patrimoine Pays d'Art et d'Histoire

Maison des Têtes, 57, Grande Rue, 26000 Valence
T. +33(0)4 75 79 20 86

📍 Pays d'Art et d'Histoire Valence Romans Agglo

EN GROUPE !

avec notre service Groupes

T. +33(0)4 75 44 90 44

→ groupes.congres@valenceromans-tourisme.com

www.valence-romans-tourisme.com

SUR LE THÈME DE LA FAUNE ET LA FLORE !

avec Les canaux de Valence - Biodiversité au fil de l'eau

T. +33(0)6 02 52 13 58

→ aufildeleau.26@gmail.com

📍 lescanauxdevalence26

ACCOMPAGNÉ D'UN GREETER !

Comment s'inscrire ?

→ Rendez-vous sur : www.greeters-valence.com

→ Remplissez le formulaire

→ Vous obtiendrez ensuite les coordonnées de votre greeter attitré.

→ Profitez d'une belle rencontre !



VALENCE ROMANS
— chargez d'air



plan des canaux VALENCE

LAISSEZ-VOUS BERGER AU FIL DES CANAUX

1 Les canaux de Châteaupert

→ 6 km / ≈ 1h40

Cette balade vous emmènera à la découverte du quartier Châteaupert où vous pourrez admirer les résurgences des eaux du Vercors, dont la fontaine des Malcontents, puis après avoir traversé la cour de la Fédération de la pêche vous arriverez aux jardins et aux zones humides protégées. Vous apprécierez la fraîcheur de cette balade bucolique et apercevrez une faune importante (grenouilles, libellules, truites) et une flore abondante (callitriches, potamots, rubanier).



Canal des Moulins

2 Les canaux de l'Épervière

→ 5,8 km / ≈ 1h35

Cette balade vous permettra de longer plusieurs canaux, mais aussi de relier 4 des principaux espaces naturels de la ville : cette coulée verte à travers les parcs Jovet, des Trinitaires, Marcel Paul et de l'Épervière, conduira vos pas jusqu'au port de plaisance. Vous apprécierez la vue depuis la marina sur la montagne ardéchoise. Le retour se fera en empruntant une portion de la ViaRhôna, cet itinéraire qui longe le Rhône entre le lac Léman et la Méditerranée.



B - Parc des Trinitaires

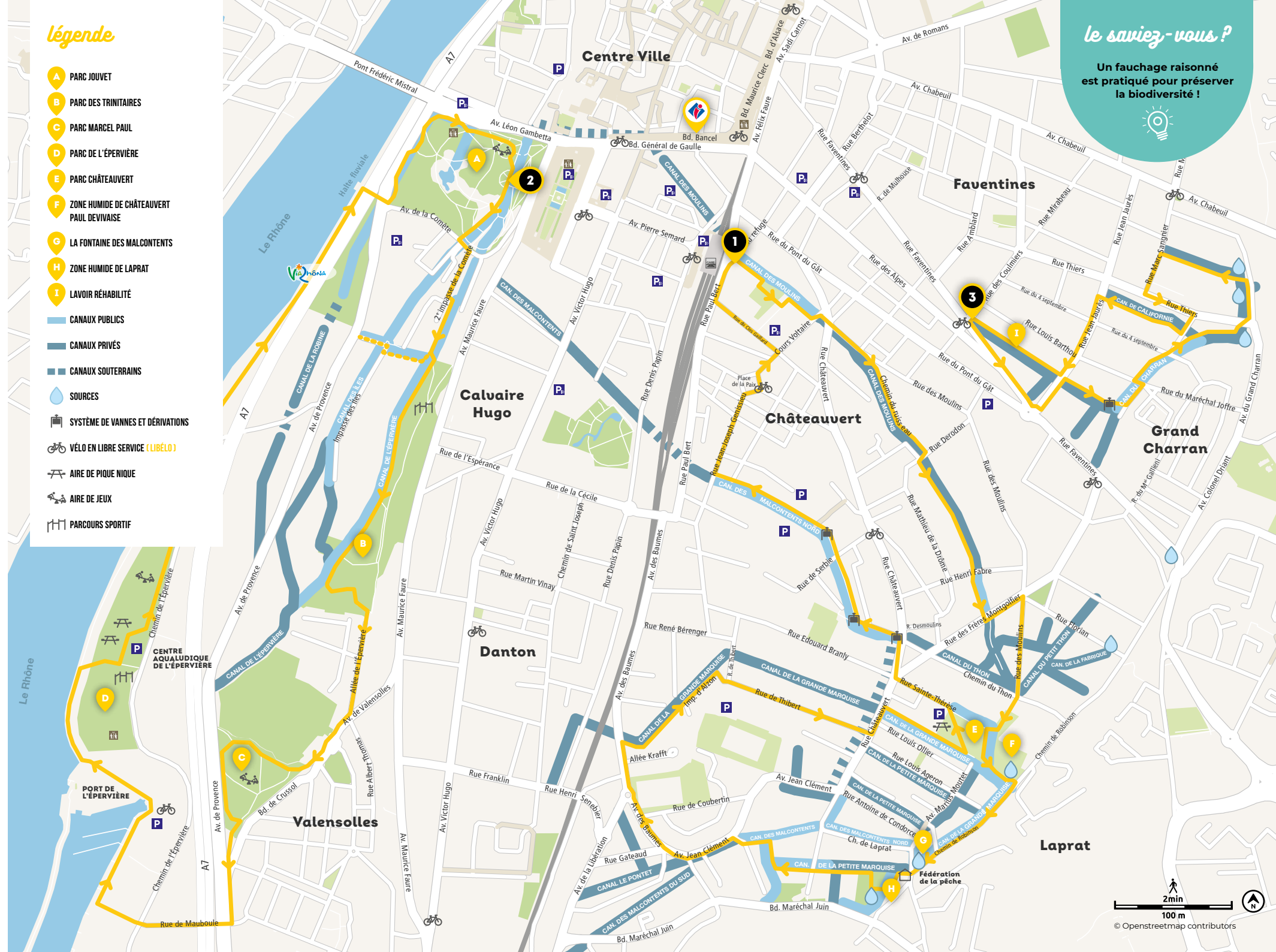
3 Les canaux du Charran

→ 2,5 km / ≈ 30 min

Ce quartier a conservé l'ambiance de village qu'il avait autrefois. Cette promenade légèrement en dehors des sentiers battus, vous conduira le long des maisons bâties dans les années 60. Les canaux y alimentent une multitude de petits jardins privés et un bel ensemble de jardins partagés. Vous y ressentirez un petit air de campagne et vous emprunterez également une partie du circuit des contrebandiers durant ce parcours.

légende

- A PARC JOUVET
- B PARC DES TRINITAIRES
- C PARC MARCEL PAUL
- D PARC DE L'ÉPERVIÈRE
- E PARC CHATEAUVERT
- F ZONE HUMIDE DE CHATEAUVERT PAUL DEVAISE
- G LA FONTAINE DES MALCONTENTS
- H ZONE HUMIDE DE LAPRAT
- I LAVOIR RÉHABILITÉ
- CANAUX PUBLICS
- CANAUX PRIVÉS
- CANAUX SOUTERRAINS
- SOURCES
- SYSTÈME DE VANNES ET DÉRIVATIONS
- VÉLO EN LIBRE SERVICE (LIBÉLO)
- AIRE DE PIQUE NIQUE
- AIRE DE JEUX
- PARCOURS SPORTIF



Le saviez-vous ?

Un fauchage raisonné est pratiqué pour préserver la biodiversité !



© Openstreetmap contributors

DROIT DE PASSAGE SUR LES CANAUX

Les riverains sont propriétaires de leurs berges et du lit du canal pour moitié. Les berges sont donc des propriétés privées. Seuls les secteurs appartenant à la ville et aux riverains ayant conventionné avec la commune autorisent un passage piétonnier sur les berges (couleur bleu clair sur le plan). Dans tous les autres cas, les passages sur les berges sont interdits (ou tolérés en accord exprès avec les propriétaires). En cas de litige, l'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable. Ces parcours ont été donnés à titre indicatif et ne sont que des suggestions proposées par l'Office de Tourisme.